

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 7 février 2024 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Ana Maria Barciela Villar, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Omar Azzabi, Alia Meyer, Aurélien Borgeaud, Christian Zaugg, Pascal Holenweg et Didier Lyon: «Pour de l'ombrage immédiat dans tous les préaux d'écoles de la ville de Genève!»

18 décembre 2024

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) par le Conseil municipal lors de la séance du 5 mars 2024. La commission l'a étudiée lors des séances du 21 mars 2024, sous la présidence de M. Christian Zaugg, et du 19 septembre 2024, sous la présidence de M^{me} Ana Maria Barciela Villar. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Patricia Brito Leitao, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

En ville de Genève, le préau de l'école primaire des Jardins du Rhône ne comporte aucun espace couvert et celui de l'école du Seujet, notamment, est de grandeur insuffisante au regard des besoins en ombre: lors des fortes chaleurs, les enfants y cuisent à petit feu. L'an passé, cela a été le cas jusqu'en octobre, moment où les températures ont commencé à descendre.

Une étude récente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) démontre que les fortes chaleurs sont aussi dommageables que la pollution: «[...] les îlots de chaleur ne sont pas un problème de confort [...] ils ont un coût sur la santé significatif, avec, par exemple, des risques respiratoires et cardiovasculaires plus élevés qui diminuent l'espérance de vie.»¹

¹ «Les îlots de chaleur ont un coût pour la santé» <https://actu.epfl.ch/news/les-ilots-de-chaleur-ont-un-cout-sur-la-sante/> (Consulté le 8 février 2023)

Le dépôt de la proposition PR-1596¹ par le Conseil administratif le 1^{er} novembre 2023 montre que ce dernier en a totalement conscience. Dans son introduction, il y est indiqué que les 53 préaux «[...] représentent des lieux de vie importants dans les quartiers et répondent à une grande diversité d’usages. Lieux prioritairement destinés aux écoles pour les récréations, ainsi qu’au parascolaire, les préaux sont également des lieux d’activités et de rencontre pour les familles, les personnes âgées et les jeunes, en dehors des horaires scolaires, en soirée et le week-end, notamment en été.»

Cependant, force est de constater que la plupart de ces espaces sont encore aujourd’hui très minéraux, fortement bitumés et ne remplissent pas la fonction d’espace vert et de fraîcheur à l’échelle des quartiers. De nombreux préaux sont en effet particulièrement exposés au soleil, peu arborés et manquent d’ombre.

Il y est aussi indiqué que hors de cette proposition, le Service des espaces verts (SEVE) a pour mandat de végétaliser à terme tous les préaux.

Cependant, dans l’attente de ces aménagements futurs, il est primordial de protéger correctement, dès maintenant, les enfants des méfaits du soleil et de la chaleur. C’est une question de santé publique et c’est la raison pour laquelle ce projet de motion demande l’installation de toiles d’ombrage pour rafraîchir en priorité les préaux sans aucun couvert (ni végétal ni minéral) ou avec un couvert insuffisant. Cette solution transitoire est facile et rapide à mettre en place et a fait ses preuves lors du déploiement des toiles d’ombrage aux abords des pataugoires.

Considérant:

- que les zones d’ombrage sont actuellement obligatoires pour les préaux d’écoles;
- que certains préaux d’écoles manquent d’arborisation, qu’ils ont des sols fortement minéralisés et que cela représente un problème de santé publique lors des périodes de forte chaleur;
- que les canicules sont de plus en plus longues et rapprochées;
- qu’il est fondamental de mettre en place des mesures à court terme dans l’attente de la réalisation des aménagements futurs des préaux des écoles municipales de la ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à installer rapidement des toiles d’ombrage dans les préaux en manque d’ombrage.

¹ Proposition de l’ouverture d’un crédit de 3 428 100 francs destiné aux études pour la reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d’écoles, soit les sites de De-Budé, des Crêts, des Croupettes, du Mail, de Micheli-du-Crest, de la Roseraie, des Vollandes, de Geisendorf (Central et Faller) et de Saint-Antoine.

Séance du 21 mars 2024

Audition de M^{me} Laurence Corpataux, motionnaire

M^{me} Corpataux indique que cette motion fait suite à l’audition de M^{me} Perler et M^{me} Kitsos au sujet de la proposition PR-1596 qui concerne la rénovation et la végétalisation de neuf préaux. Lors de cette audition, il était apparu qu’un préau n’avait pas encore de couvert à ce jour. Il y a également des préaux, dont celui du Seujet, qui ont peu d’ombre. Elle rappelle qu’actuellement les périodes de forte chaleur et de canicule sont de plus en plus longues et que les préaux sont également ouverts hors période scolaire. A terme, tous les préaux seront rénovés et végétalisés, mais le temps nécessaire pour effectuer ces rénovations est encore inconnu. Cette motion vise donc à mettre en place des solutions provisoires, dans l’attente de ces rénovations, avec l’installation de toiles d’ombrage qui sont un dispositif léger, rapide à mettre en place, pas trop cher et qui peut être, selon les besoins, déplacé dans un autre endroit.

M^{me} Corpataux propose d’auditionner M^{me} Kitsos accompagnée de M^{me} Widmer, ce qui est accepté à l’unanimité.

Séance du 19 septembre 2024

Audition de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe de service au département de la cohésion sociale et de la solidarité

M^{me} Widmer rappelle qu’il y a 53 écoles en ville de Genève; le problème de l’ombrage est donc vaste. Elle ajoute qu’une stratégie a été développée à plusieurs niveaux. Elle rappelle qu’un crédit d’étude a été voté par le Conseil municipal pour la végétalisation de neuf préaux: c’est un projet qui tient à cœur au Service des écoles et institutions pour l’enfance (ECO), car il permet de revisiter complètement l’espace pour avoir des sols perméables, de l’ombrage végétal, de l’eau et de repenser les espaces avec des processus participatifs avec les enfants et les quartiers. C’est donc un processus qui prendra du temps. Une série de mesures a été prise pour aller plus vite: une collaboration s’est mise en place entre le SEVE et ECO pour recenser les écoles qui ont du potentiel, où il y a le plus de besoins et où il y a les projets de construction.

M^{me} Widmer indique qu’une grande allée d’arbres, qui donnera à terme de l’ombre, est prévue dans le préau de Sécheron. Ils sont en train de tester des modules mobiles dans certaines écoles, inspirés de La Canopée: ce sont des arceaux recouverts de toiles et bien lestés, avec des bancs à l’intérieur. Ces installations ont l’air d’être bien reçues et elles pourraient être rapidement développées dans un certain nombre d’écoles qui sont dans une situation critique en termes d’ombrage.

Une réflexion est également en cours avec la Direction du patrimoine bâti (DPBA) pour étudier la faisabilité de chaque système de toiles ainsi que la possibilité d'installer des brumisateurs comme cela a été fait au Petit-Lancy. M^{me} Widmer ajoute que les mesures pour rafraîchir l'intérieur des écoles sont difficiles à trouver; une des alternatives est donc de rafraîchir le préau. Un groupe de travail – Service de l'énergie (ENE), DPBA et ECO – a été constitué pour déterminer les écoles les plus chaudes à l'intérieur et à l'extérieur, et établir des mesures rapides ainsi que des mesures qui prendront plus de temps.

Questions des commissaires

Une commissaire demande pourquoi les branches des arbres encadrés de l'école du Seujet ne sont pas coupées au vu du risque qu'elles représentent, d'autant plus que l'espace de jeu est ainsi réduit.

M^{me} Widmer répond que c'est le domaine de compétence du SEVE. Elle ajoute que le préau est réduit, mais qu'il est toujours dans les surfaces légales.

La commissaire demande s'il y a déjà un projet d'installation de toiles dans certaines écoles pour l'année prochaine.

M^{me} Widmer répond que cela dépend de la DPBA. En revanche, si le module mobile testé a des retours positifs, ils développeront cela de manière importante ; une réservation au budget a été faite pour ces modules. Elle ajoute que des toiles ont été installées cette année à l'école Carl-Vogt, et que le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité a également posé des toiles et des brumisateurs dans quelques lieux publics. Cependant, ces dernières structures ne seraient pas adaptées pour des écoles.

La commissaire trouve qu'il est difficile de visualiser les mesures mentionnées. Elle craint que ces mesures ne réduisent l'espace de jeu.

M^{me} Widmer répond que la majorité des préaux sont très grands. Elle ajoute que les enfants pourront circuler dans les modules.

Une commissaire demande si des mesures sont prévues pour l'école des Volandes.

M^{me} Widmer répond que cette école est dans les neuf préaux à végétaliser. Des bacs principalement y seront installés.

La commissaire demande s'ils ont sollicité la Ligue contre le cancer pour obtenir des fonds pour ces projets.

M^{me} Widmer répond qu'ils n'y ont pas pensé. Elle ajoute qu'ils travaillent avec l'association RADIX qui donne environ 40 000 francs à des écoles qui postulent avec un petit projet.

La commissaire demande si des mesures sont prévues pour les salles de classe.

M^{me} Widmer répond que les salles de classe sont un réel problème, car il n'y a pas de solution simple. Une des solutions serait la ventilation, mais il n'est pas possible de ventiler la plupart des écoles la nuit, car il n'est pas possible de laisser les fenêtres ouvertes. Le personnel ouvre cependant dès que possible les fenêtres pour ventiler le plus possible. Une autre solution serait les stores à lamelles pour apporter de l'ombre. Il n'y a cependant pas vraiment d'autre solution, d'où l'intérêt du groupe de travail DPBA, ENE, ECO pour définir la liste des écoles les plus critiques, notamment à l'aide de sondes installées dans certaines écoles pour avoir des mesures fiables et objectives. Des mesures seront toutefois mises en place, comme des ventilateurs de plafond et des films de protection pour atténuer le soleil. Elle ajoute qu'avoir avancé la rentrée scolaire n'aide pas en termes de chaleur.

Un commissaire demande combien coûterait l'installation de toiles et si cela pourrait être rapidement mis en place.

M^{me} Widmer répond qu'un montant avait été intégré au Plan financier d'investissement pour l'installation de toiles dans les écoles, mais que la demande de crédit n'a finalement pas pu être faite, car la Ville n'a pas la compétence de toucher aux façades. C'est pour cela qu'ils sont partis sur la piste des modules mobiles: l'idée est d'en développer pour aller vite. Ils espèrent tout de même pouvoir mettre des toiles pour juin 2025. M^{me} Widmer ajoute que de grands parasols ont été installés dans des parcs en été 2024 et que cela a bien fonctionné.

Le commissaire demande si les brumisateurs tels qu'installés dans certaines places en ville coûtent cher.

M^{me} Widmer répond qu'ils vont rencontrer Lancy qui a testé ces brumisateurs afin d'avoir un retour d'expérience. Elle ajoute que c'est l'une des pistes privilégiées par la DPBA, car c'est une mesure simple, peu coûteuse et rapide.

Un commissaire précise que le montant prévu pour l'ensemble des brumisateurs s'élevait à 900 000 francs.

Une commissaire demande si les préaux problématiques en termes d'ombrage ont actuellement un minimum d'ombrage.

M^{me} Widmer répond qu'ils vont avoir de l'ombrage, mais que ce n'est pas encore le cas.

Un commissaire demande si M^{me} Widmer pense que la motion est utile ou si la problématique a déjà été saisie.

M^{me} Widmer répond que la motion peut représenter un soutien pour la mise en place des mesures d'ombrage.

Le commissaire demande s'il y a des résistances par rapport à ces installations.

M^{me} Widmer répond qu'il n'y a pas de résistance.

Un commissaire demande si la piste d'un éclaircissement de la couleur des sols des préaux a été explorée.

M^{me} Widmer répond que les nouveaux bitumes sont maintenant plus clairs. Elle ajoute toutefois que la DPBA ne fait pas plus d'un préau par an, car il faut faire concorder les besoins des différents services avec le budget disponible et la capacité à faire, et faire un arbitrage. M^{me} Widmer rappelle qu'il est utile de garder du bitume dans les préaux, car c'est souvent le lieu où les enfants apprennent à faire du vélo.

Une commissaire indique qu'une végétalisation a été entreprise au cycle d'orientation de Sécheron et que les élèves préfèrent être dans les parties végétalisées, car ils ont l'impression d'être dans un parc. Elle ajoute que ce sont souvent les habitants du quartier qui s'occupent du préau pendant l'été et que certaines classes ont intégré dans leur horaire un temps pour s'occuper de cela le vendredi après-midi. C'est également une façon de responsabiliser les adolescents.

M^{me} Widmer répond qu'ils se sont beaucoup inspirés de la démarche du cycle d'orientation de Sécheron.

Une commissaire demande si les modules mobiles permettraient d'accélérer le processus.

M^{me} Widmer répond qu'elle ne pense pas, car le budget est ce qu'il est. Dans tout ce qu'il y a à prioriser dans le fonctionnement des écoles, il est difficile de faire plus que ce qui est fait actuellement.

Un commissaire rajoute que c'est d'autant plus difficile si les postes demandés au budget 2025 ne sont pas votés.

Discussion, suite des travaux

Une commissaire trouverait intéressant d'aller voir les mesures prises à Cité-Jonction et les toiles ombragées dans l'autre école.

La motionnaire précise que la motion M-1814 a été déposée pour donner suite à la proposition pour la végétalisation des neuf préaux. A la suite de la discussion sur la proposition avec le Conseil administratif, il apparaissait que certains préaux n'avaient pas d'ombre et que cela allait durer longtemps. La motion M-1814 a donc été déposée pour mettre en place des mesures rapidement.

Un commissaire pense que pour que cette motion soit utile elle doit être votée le plus rapidement possible. Il suggère que les personnes intéressées par les installations mentionnées par M^{me} Widmer aillent les voir hors commission.

Une commissaire estime que la CCSJ a reçu suffisamment d'éléments pour se prononcer sur la motion. Elle ajoute qu'il est clair que le problème est principalement dû à l'argent et à la capacité à faire. Elle pense qu'il faut voter la motion pour donner une impulsion supplémentaire aux mesures. Elle ajoute que Le Centre votera en faveur de cette motion.

Une commissaire est d'accord avec l'importance d'apporter de l'ombre dans les préaux, mais elle ajoute qu'il est important de voir quels préaux doivent être refaits en urgence afin d'éviter des doublons, pour ne pas devoir enlever des installations récentes.

La motionnaire répond que la demande de la motion porte clairement sur les préaux pour lesquels il n'y a pas de rénovation rapide prévue. L'idée est de proposer des installations mobiles qui peuvent être réutilisées d'un préau à l'autre en fonction des besoins. L'objectif est que les installations soient mobiles et peu chères.

Un commissaire ajoute que la priorisation est une compétence du Conseil administratif et qu'il lui paraît compliqué de verbaliser une priorité dans une motion.

Une commissaire suggère de profiter de la séance du budget du 26 septembre 2024 pour poser des questions à M^{me} Kitsos concernant l'ombrage des préaux.

Une commissaire suggère une recommandation: ombrager dans la mesure du possible avec des arbres fruitiers.

La motionnaire rappelle que l'idée de la motion est de mettre en place des mesures rapides et légères, qui ne nécessitent pas de travaux lourds.

Une commissaire rappelle que certains enfants ont des allergies et estime que le préau n'est pas le lieu le plus adapté pour des arbres fruitiers.

Votes

La recommandation est refusée par 7 non (1 MCG, 1 Ve, 4 S, 1 LC) contre 5 oui (1 Ve, 2 PLR, 1 UDC, 1 EàG) et 2 abstentions (Ve, LC).

La motion M-1814 est acceptée à l'unanimité.